



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

**Séance du 10 juillet 2014**

L'an deux mille quatorze et le dix juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS** : MM BARDOU - COMBET - PAPAIX (Suppléant) - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - GALZIN - MMES DURIS - FADDI - KAZIMIERCZAK - FOURNES BATUT (Remplaçante) - TAILLANDIER - MM ALBA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - SEGUR - VIALA P. (Remplaçant) - JULIE (Suppléant) - BARBARO - VICENTE

**N° 2014/103**

**Objet : Désignation des représentants à la commission de suivi de site de la société EPC France**

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu qu'une commission de suivi de site a été créée à compter du 26 mai 2012 autour du dépôt d'explosifs exploité par la société EPC France à Montdragon, classé à Autorisation avec Servitude d'utilité publique (A.S). La commission s'étend sur le territoire des communes de Montdragon, Graulhet, Saint-Julien du Puy et Labessière-Candeil, et couvre un périmètre d'un rayon de 1.505 mètres autour des installations d'EPC France.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout est membre de la commission de suivi de site de la société EPC France.

Monsieur le Président propose au Conseil de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger à cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- désigne les représentants de la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout à la commission de suivi de site de la société EPC France dont les noms suivent :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
- Monsieur Gilbert VERNHES	- Monsieur Serge FAGUET

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 15 juillet 2014.

Le Président,  
Raymond GARDELLE